

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle

**Procès-verbal de la 15^e réunion
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

10 mars 2016

Salle de Blangy-sur-Bresle

Durée

de 9h30 à 12h00

Ordre du jour

Introduction de Mme LEFEBVRE Blandine, Présidente du SAGE et de Mme LAQUIEZE Martine, Sous-Préfète de Seine-Maritime

- 1) Adoption du projet de procès-verbal de la CLE du 1^{ER} Septembre 2015
- 2) Présentation et approbation du présent ordre du jour
- 3) Validation du rapport d'activité de la CLE de 2015
- 4) Présentation du rapport des commissaires enquêteurs
- 5) Adoption du projet de SAGE (quorum)
- 6) Point sur la mise en œuvre du SAGE
- 7) Remarques et observations diverses

1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

Membres présents ou représentés par mandat

M. BECQUET - Maire de Morienne (pouvoir de M. DUPUIS - Délégué communautaire à la communauté de communes de la Picardie Verte) ; M. ROUSSEL - Maire de Rieux ; M. SELLIER - Adjoint à la Mairie d'Aumale (pouvoir de MME LUCOT-AVRIL - Représentante du Conseil Départemental de la Seine-Maritime) ; M. MILON - Maire de Nullefont ; M. NANTOIS - Maire de Martainneville ; M. LEQUIEW - Adjoint au maire de Sénarpont (mandat de M. BELE - Maire de Sénarpont) ; M. BOUCRY - Maire de Brocourt ; M. PÉRIMONY - Maire de Blargies (pouvoir de M. DECORDE - Représentant du Conseil Départemental de l'Oise) ; MME VANDENBERGHE - Représentante du Conseil Régional de Picardie ; MME LEFEBVRE - Représentante de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle de la Seine-Maritime (pouvoir de M. MAQUET - Représentant du Conseil Départemental de la Somme) ; MME DAMIS - Représentante de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle de la Somme ; M. VIGREUX - Président du SMEA de la région Caux Nord Est ; M. CAVE - Délégué Communautaire de la Communauté de communes de Bresle Maritime (pouvoir de DESTRUDEL - Maire de Gamaches) ; MME BOURGEOIS - Membre du Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger.

2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

Membres présents ou représentés par mandat

La Chambre d'agriculture de la Somme représentée par M. DU TERTRE (mandat de M. ROGUET - Président de la CA 80 et pouvoir de M. WINDSOR - Président de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime) ; La Chambre d'agriculture de l'Oise représentée par M. BOONE ; La Chambre de Commerce et d'Industrie littoral Normand-Picard représentée par M. HUCHER accompagné de M. BULTEAU ; Le Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle représenté par M. DEHE ; Le Comité Départemental de canoë kayak de la Somme représenté par M. BELDAME ; L'Association syndicale autorisée de la Bresle représentée par M. CHAIDRON ; La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime représentée par M. ANICET ; La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme représentée par M. PELLETIER accompagné de M. BIAU ; L'UFC "Que choisir" Rouen représentée par M. ROUZIES ; L'Association Haute-Normandie Nature Environnement représentée par M. MERANGER (pouvoir de M. THIERY représentant de Picardie Nature) ; Le Groupement régional des agriculteurs bio de Haute - Normandie ou Agriculture biologique en Picardie représenté par M. QUEVAUVILLIERS.

3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux

Membres présents ou représentés par mandat

Le Préfet de Seine - Maritime représenté par MME LAQUIEZE, la Sous- Préfète de Dieppe, accompagnée par MME DEGRUMELLE ; L'Agence de l'eau Seine Normandie représentée par MME LECHEVALLIER-OLIVIER ; Le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime représenté par MME. GIANNETTI ; Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie représenté par M. LHOMME ; Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nord-Pas de-Calais-Picardie représenté par M. VORBECK ; Le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme représenté par M. FLORENT-GIARD ; Le Directeur départemental des territoires (DDT) de l'Oise représenté par MME JOUIN.

Autres personnes présentes :

MME LECOMTE - Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle ; M. BILLARD - Directeur de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle ; MME DE SAINT

GERMAIN – Secrétaire comptable à l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle.

Absents ou excusés :

1^{er} collègue : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

M. DELABOUGLISE – Maire d'Haudricourt ; M. MARTIN – Maire de Nesle-Normandeuse ; M. DALLERY – Maire d'Andainville ; M. DESTRUEL – Maire de Gamaches ; M. MYLLE – Maire de Lannoy-Cuillère ; M. MAQUET - Représentant du Conseil Départemental de la Somme ; MME. LUCOT-AVRIL – Représentante du Conseil Départemental de la Seine-Maritime ; M. DECORDE – Représentant du Conseil Départemental de l'Oise ; M. DUPUIS - Délégué communautaire à la communauté de communes de la Picardie Verte ; M. HOUSSAYS – Président du SIAEPA de la Vimeuse ; M. CAPON - Président du SIAEP du Liger et de la Bresle ; M. PLE - Président du SIAH du bassin versant de la Vimeuse ; M. DOYER – Représentant du Parc Baie de Somme 3 Vallées.

2^{ème} collègue : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

M. CABIN - Président de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ; M. MERANGER - Représentant Picardie Nature ; M. HUBAU - Société GHEERBRANT.

3^{ème} collègue : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux

M. le Préfet Coordonnateur du bassin Seine-Normandie ; M. RICHARD - Le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ; M. HARLAY - Agence des aires marines protégées ; ARS de Haute-Normandie ; MME GERARD - ARS de Normandie ; M. DURANT - ARS du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Introduction de Madame la Présidente du SAGE et de Mme la Sous-Préfète

Madame LEFEBVRE salue l'assistance ainsi que Mme la Sous-Préfète et la Conseillère régionale. Elle constate l'aboutissement d'une longue démarche, de laquelle ressort une grande satisfaction notamment du fait des échanges importants cette année. Elle remercie M. Maquet, Président de l'EPTB, d'avoir beaucoup œuvré pour le SAGE. Madame Lefebvre est très satisfaite du travail accompli même si les remarques ont été nombreuses lors de l'enquête publique, cela prouve l'intérêt certain pour ce document complexe. Elle remercie également l'animatrice du SAGE et toute l'équipe de l'Institution.

Madame LAQUIEZE rappelle que le SAGE, Natura 2000... sont des outils et instruments réglementaires construits collégialement et servent une politique importante : la préservation des milieux pour les générations futures. Elle précise qu'il faut également protéger les industries. Dès que l'on introduit de nouvelles contraintes, on a l'impression que l'on privilégie un domaine plus qu'un autre. Elle maintient que le développement économique a autant d'importance que l'environnement mais elle constate que nous avons peut-être trop privilégié le développement économique et avons négligés la préservation des milieux. Elle conclue sur ce fait que le SAGE est un bon équilibre entre la préservation des milieux et la nécessité de préserver l'emploi. Le SAGE est un compromis.

1) Adoption du projet de procès-verbal de la CLE du 1^{er} septembre 2015

Conformément aux règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE), adoptées le 1^{er} septembre 2015, au début de chaque séance, les membres de la CLE adoptent le procès-verbal de la précédente réunion de CLE et approuvent l'ordre du jour qui leur est proposé.

MME LECOMTE, animatrice du SAGE, rappelle que le procès-verbal a été joint aux convocations à la présente CLE. Elle demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent formuler des remarques sur le procès-verbal du 1^{er} septembre 2015. En l'absence de remarques, la Présidente Mme LEFEBVRE propose d'adopter le projet de procès-verbal. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2) Présentation et approbation du présent ordre du jour

MME LECOMTE, animatrice du SAGE, présente l'ordre du jour à l'assemblée. Aucune demande de modification ou d'ajout n'étant formulée, **l'ordre du jour de la 15^{ème} réunion de la CLE est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

3) Validation du rapport d'activité de la CLE de 2015

Mme LECOMTE rappelle les activités de la CLE en 2015.

L'année 2015 a été moins chargée pour la CLE, qui s'est réunie une seule fois, mais un travail très important a été mené par l'animatrice du SAGE pour compiler les avis, proposer des modifications, corriger les documents, répondre aux avis... L'objectif fixé de l'année 2015 était la prise en compte des remarques émises durant la phase de consultation pour, le cas échéant, modifier le projet de SAGE avant envoi en enquête publique.

L'enquête publique a eu lieu du 3 novembre au 3 décembre 2015. Le mois de décembre a été consacré aux réponses à formuler aux commissaires enquêteurs et au grand public.

Aucune remarque n'est formulée sur le rapport d'activité de la CLE pour l'année 2015.

Le rapport d'activité de la CLE pour l'année 2015 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

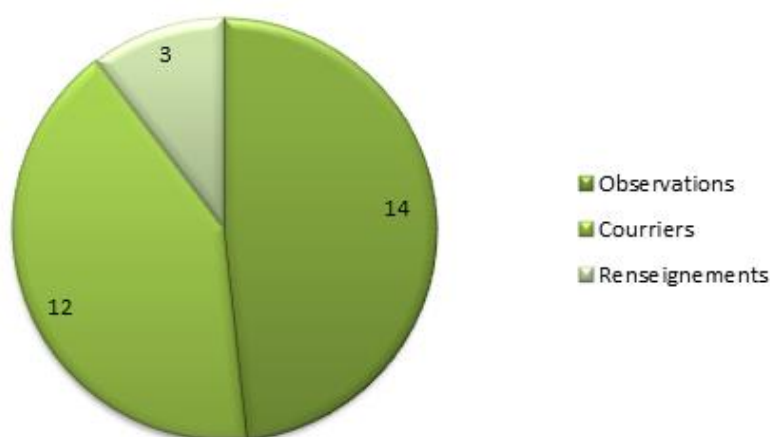
4) Présentation du rapport des commissaires enquêteurs

Mme LECOMTE commence par faire un point sur le déroulé de l'enquête publique qui a eu lieu du 3 novembre au 3 décembre 2015. La commune siège de l'enquête était Blangy-sur-Bresle et de nombreuses communes ont fait l'objet de permanences comme Aumale, Eu, Vieux-Rouen-sur-Bresle, Gamaches, Mers-les Bains, Sénarpont, Martainneville, Lafresguimont-Saint-Martin, Blargies et Lannoy-Cuillère.

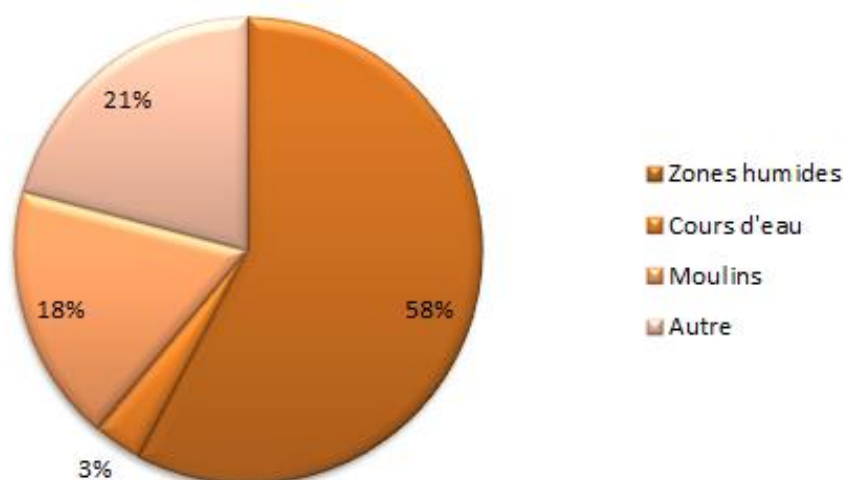
Des publications ont été faites dans plusieurs journaux locaux et des panneaux d'information ont été disposés à certains endroits stratégiques du territoire.

La mobilisation des acteurs du territoire a été faible, 39 personnes se sont déplacées lors des permanences pour déposer un courrier, faire des remarques ou simplement demander des renseignements.

Toutefois, ce nombre est à relativiser car les enquêtes publiques des SAGE attirent en général peu de personne.



Distinction entre les différentes formes de mobilisation lors de l'enquête publique du SAGE



Distinction entre les différentes thématiques abordées lors de l'enquête publique du SAGE

L'animatrice du SAGE fait un résumé des différentes remarques formulées lors de l'enquête publique, notamment sur la règle 3 de compensation des zones humides qui a suscité de nombreuses inquiétudes de la part des industriels.

Suite à ces remarques, il a été décidé de faire une journée d'information à destination des industriels pour expliquer de manière objective la règle et désamorcer les malentendus.

Cette réunion a eu lieu le 3 mars 2016 en partenariat avec la CCI. Elle a réuni une trentaine d'industriels, a permis de répondre à leurs questions et à leur expliquer qu'avant tout projet il est important de contacter l'Institution qui pourra les conseiller et guider dans leur choix.

Enfin, l'animatrice du SAGE a présenté les conclusions de l'avis des commissaires enquêteurs : **AVIS FAVORABLE** avec trois recommandations et une réserve :

- Concernant les ouvrages : prévoir, si possible, des actions spécifiques de sensibilisation envers les riverains et propriétaires concernés, et de n'entreprendre de travaux qu'en concertation et avec l'accord des propriétaires, après étude des impacts possibles en amont et en aval ;
- En cas d'impossibilité de revoir les échelles des annexes cartographiques, d'y intégrer, ou d'adjoindre, si possible, les indicateurs parcellaires des cadastres, afin de visualiser les réelles surfaces impactées par le tracé des zones humides ;
- D'indiquer, dans la cartographie des zones humides, les points où ont été effectués les sondages ;

Et une réserve :

- Le SAGE de la vallée devra être en compatibilité avec les dispositions du nouveau SDAGE des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands, voté le 20 décembre dernier, et qui sera, vraisemblablement, plus contraignant, puisqu'il intègre le changement climatique et les exigences de santé et de salubrité publique.

Concernant la première recommandation, MME LECOMTE rappelle que pour tous les projets d'ouvrages, le chargé de mission procède à des rencontres systématiques et prévoit ses projets en fonction de l'accord des propriétaires. Il n'est pas prévu, à l'heure actuelle, de faire des projets sans le consentement des propriétaires. En ce qui concerne la deuxième remarque, l'échelle cartographique choisit pour la délimitation des zones humides ne permet pas de faire apparaître l'échelle cadastrale, il appartient aux communes de faire cette démarche lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Enfin, l'animatrice propose de répondre à la demande des commissaires enquêteurs en affichant sur la cartographie les points de sondages réalisés lors de l'étude de délimitation des zones humides.

Sur la réserve, l'animatrice du SAGE précise que le SDAGE 2016-2020 avait bien été pris en compte tout au long de la fin de l'élaboration du SAGE.

M. MARTIN rappelle qu'il y a des points de sondages qui n'ont pas pu être réalisés faute d'accès ou d'accord des propriétaires. En effet, MME LECOMTE est bien consciente de ces manques, mais chaque sondage a une fiche descriptive qui explique sa réalisation ou non et le résultat obtenu. Afin de ne pas alourdir la carte, il est préférable d'indiquer uniquement les points de sondages caractéristiques d'une zone humide. MME LECHEVALLIER-OLIVIER propose d'afficher les sondages réellement réalisés. M. MARTIN acquiesce mais précise que cet ajout n'en sera qu'à titre indicatif et rien de plus. Effectivement, MME LECOMTE affirme que la cartographie des points de sondage n'est qu'indicative et ne change en rien la délimitation des zones humides.

M. DU TERTRE interpelle l'animatrice en lui faisant remarquer que les industriels ont été rassurés mais la compensation va sans doute se faire sur les terres agricoles et souhaiterait que nous évitions au maximum de compenser sur les terres agricoles.

M. MARTIN rappelle que les compensations doivent permettre de rétablir un milieu souvent pollué qui n'a aucun rapport avec l'agriculture. Pour appliquer cette règle, il faut commencer par les lieux fortement pollués.

M. LHOMME précise qu'il était présent à la journée industriels et que l'esprit était de réutiliser/restaurer les anciennes friches industrielles et qu'il n'a jamais été dit de compenser sur les terres agricoles.

Mme LAQUIEZE insiste sur le fait que la compensation ne doit se faire que si l'on ne peut pas faire autrement. Elle s'appuie sur l'exemple de Rexam. Il faut réfléchir en amont sur la réduction de l'impact sur la surface car l'idéal est de ne pas compenser. Eviter, réduire et en dernier recours compenser.

M. BILLARD demande s'il y a d'autres remarques.

La fédération de pêche 80 s'interroge sur la prise en compte ou non de son avis favorable avec des remarques mais rendu hors délais car ils n'ont rien vu à ce sujet dans le rapport du commissaire enquêteur.

Mme LECOMTE répond qu'effectivement le commissaire enquêteur a décidé de ne pas prendre en compte les remarques car cela engendrait trop de modifications. Elle poursuit en informant les membres de la CLE qu'il y aura des journées thématiques organisées prochainement comme cela a été le cas pour les industriels pour répondre aux inquiétudes et trouver le meilleur consensus pour chacun tout en respectant le SAGE. Elle conclue en indiquant que l'on va passer au vote.

M. Dehe et M. Hucher sont très inquiets pour les 60/70 entreprises et les 7000 salariés de la vallée à cause de la compensation. Les entreprises sont obligées de s'agrandir, cela s'appelle de la croissance et avec le SAGE des délais supplémentaires seront à prévoir et les entreprises décideront de ne plus investir dans la vallée. Ils rappellent que la vallée est un grand territoire où le développement durable pèse trop en l'état actuel du SAGE. Il va falloir trouver les bons compromis avec les industriels et les agriculteurs car en matière d'emploi il n'y a pas de compensation. Enfin, ils concluent en constatant que l'EPTB est un partenaire efficace dans la vallée qui trouve les bonnes solutions pour répondre aux besoins des entreprises.

M. Martin répond en rappelant qu'il faut arrêter de construire dans le fond de vallée car il y a 40/50 ans personne n'a regardé l'environnement, on a détruit complètement.

Mme la Sous-Préfète reprend la parole en faisant remarquer que l'on reproche souvent à l'écologie de détruire nos emplois. Elle prend l'exemple du risque inondation. Comment repérer les endroits les plus impactés par une forte inondation. On mesure les plus hautes eaux connues et on simule les conditions d'écoulement. Or, avant là où il y avait 50cm d'eau il y a aujourd'hui 1.80m. Quand on est inondé dans son entreprise, on perd du temps et de l'argent aussi. Nous aurions donc tort de nous opposer aux règles en faveur de la protection. Elle est conscient que par le passé on s'est permis de consommer l'espace de manière importante, mais il se réduit car les habitants sont de plus en plus nombreux. L'espace devient rare. La première menace qui pèse sur la planète, c'est la démographie, donc la contrainte ne vient pas des règlements. Le but des sciences publiques est de protéger tout le monde. Dans les projets, il faut donc s'y prendre en amont. Elle revient sur son expérience avec Rexam, une entreprise de la vallée. Il y a eu deux réunions, on a réuni les intéressés et on fait des concessions, évidemment il y a des contraintes mais on trouve des solutions. Ils avaient à l'époque parlé du projet en novembre et en février tout était réglé. On a le devoir de protéger tout le monde. Il y a un équilibre à respecter qui protège les chefs d'entreprises contre les inondations. Quand les digues craquent, les chefs d'entreprises perdent tout.

Mme Lefebvre donne raison à Mme Laquieze en insistant bien sur le fait que le SAGE est là pour donner l'équilibre. Ce SAGE, vous êtes les auteurs, vous avez mis du temps à trouver ces compromis. Il répond au SDAGE qui s'impose et en même temps on tient compte des particularités du territoire. Il ne faut pas s'opposer. Mme Lefebvre garde en mémoire sa première CLE où M. Maquet disait attention au bout il y a la mer à préserver également et qui fait partie de la chaîne. Nous avons beaucoup travaillé avec la Sous-Préfète, les services de l'Etat, l'Agence de l'eau. C'est l'aboutissement mais tout reste à faire. Ce n'est que le point de départ d'une nouvelle page à écrire. C'est le début de beaucoup de travail pour préserver les milieux naturels.

M. Hucher reprend la parole en affirmant qu'il partage les idées de la Présidente mais que le risque potentiel repose sur l'interprétation des textes. Il y a des risques inondation dans la vallée mais ce n'est pas comparable à des communes de France plus impactées. Nous avons

des industriels et des habitants responsables. Nous n'avons pas fait n'importe quoi car il y a 30/35 ans il y avait déjà ces difficultés administratives.

M. Martin s'indigne en rappelant qu'en 50ans, on a détruit 50% du fond de vallée.

Mme Lefebvre interrompt le débat qui est très passionné et riche précise-t-elle mais le travail est un travail de qualité. L'objectif est d'avoir une belle vallée et de concilier l'ensemble des activités. L'emploi, l'agriculture et des cours d'eau de bonne qualité Nous sommes tous conscient des contraintes mais il y a des moyens pour travailler. Elle sait pertinent, compte tenu de sa position que la réglementation est toujours plus lourde et présente mais il faut penser aux générations futures. Les débats pourraient continuer des heures.

5) Adoption du projet de SAGE (quorum)

MME LEFEBVRE, Présidente de la CLE, propose de passer au vote du projet de SAGE. Elle propose de voter à main levée ou à bulletin secret. Les membres de la CLE décident de voter à main levée, étant donné que cette possibilité est offerte dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Nombre de suffrage : 45

Nombre de voix pour : 38

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstentions : 6

Le SAGE est donc adopté à la majorité.

Mme Lecomte explique que le SAGE va être transmis au Préfet pour approbation puis ensuite il sera distribué aux communes.

6) Point sur la mise en œuvre du SAGE

Mme Lecomte explique qu'il avait été décidé en phase d'élaboration de solliciter l'aide du cabinet juridique sous tranche conditionnelle au cas où des modifications importantes seraient effectuées sur le SAGE après l'enquête publique. Etant donné que le SAGE n'est pas modifié substantiellement, cette tranche ne sera pas levée.

Pour la phase de mise en œuvre du SAGE, Mme Lecomte demande aux membres de la CLE de rester mobiliser comme auparavant car c'est une étape cruciale. Pour une meilleure organisation, le travail se fera en commission thématiques au nombre de 4. Chacun peut s'inscrire à plusieurs selon ses envies, des feuilles de pré-inscription sont posées à l'entrée et à remplir en sortant, vous en remerciant.

7) Remarques et observations diverses

Mme Lefebvre remercie les membres de leur présence et donne la parole à Mme la Sous-Préfète qui rappelle que nous arrivons au début d'une obligation à réfléchir ensemble. Elle ne doute pas de notre intelligence.

Fin de la CLE.